



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 août 2022

OUVERTURE DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR LA PHASE V DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, annoncent l'ouverture de l'appel à candidatures pour la phase V des pôles de compétitivité.

Les pôles de compétitivité constituent, depuis bientôt 18 ans, l'un des piliers de la politique nationale d'innovation. Intervenant au cœur des territoires, ils jouent notamment un rôle essentiel pour accompagner les entreprises, qu'il s'agisse de grands groupes mais aussi et de PME/ETI et de startups, dans leurs projets de recherche collaborative.

Alors que la phase IV (2019-2022) de la politique des pôles prendra fin en décembre 2022, le gouvernement souhaite aujourd'hui réaffirmer la valeur des pôles de compétitivité et leur spécificité au sein du paysage de l'innovation. Il entend aussi confirmer les orientations qui avaient été prises dans le cadre de la phase IV, et qui confèrent un rôle accru aux Régions dans le pilotage de la politique des pôles de compétitivité.

L'annonce du Premier ministre du 1^{er} octobre 2019 a en effet conduit à un pilotage partagé, entre l'Etat et les Régions, de la politique des pôles de compétitivité. Alors que l'articulation des initiatives nationales et locales est primordiale pour faire émerger les innovations de demain, ce pilotage partagé a permis de renforcer le rôle structurant des pôles dans la territorialisation des politiques d'innovation, au plus près des écosystèmes productifs, et en conciliant les priorités régionales et nationales.

L'appel à candidatures ouvert ce jour vise à labelliser des pôles de compétitivité pour une nouvelle phase de 4 ans (2023-2026) en poursuivant la dynamique insufflée par la phase IV. Dans ce cadre, l'appel à candidatures met en particulier l'accent sur certaines priorités nationales, que les pôles auront à intégrer dans la définition de leur stratégie et le déploiement de leur action.

Ainsi, en cohérence avec l'ambition de bâtir une France et une Europe industrielles, décarbonées, souveraines et aussi plus innovantes, qui est portée par le gouvernement comme par les Régions, notamment à travers France 2030 et les nouvelles stratégies régionales de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la phase V vise à faire émerger des projets collaboratifs innovants dans les filières industrielles et les technologies de pointe de demain. La phase V doit permettre de renforcer la compétitivité des entreprises françaises par l'innovation, en accompagnant les transformations, notamment digitales et écologiques, de nos industries

d'excellence. Elle doit également contribuer à la réindustrialisation de notre pays et faire émerger de nouveaux leaders technologiques et économiques au cœur de nos territoires.

Dans cette perspective, le cahier des charges de l'appel à candidatures définit trois objectifs structurants que les pôles devront poursuivre dans le cadre de la phase V :

- Faire émerger des écosystèmes plus forts, mieux interconnectés et en capacité de répondre aux défis tant nationaux que régionaux grâce à des rapprochements.
- Renforcer le développement de l'action des pôles au niveau européen, pour confirmer les succès de la phase qui s'achève dans ce domaine et amplifier le rayonnement international de nos écosystèmes d'innovation en mobilisant les financements européens (programme Horizon Europe).
- Soutenir les PME et startups françaises dans leurs transformations et leur développement, en accompagnant des projets d'innovation et d'industrialisation technologiquement exigeants et structurants pour les filières industrielles, en cohérence avec les priorités nationales et régionales.

Le cahier des charges de cet appel à candidatures a été établi en concertation avec les Régions et l'association Régions de France.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 7 octobre prochain, 18h. Les résultats seront publiés en décembre 2022, afin de permettre le démarrage de la phase V au 1^{er} janvier 2023.

En complément de cette action structurelle et généraliste auprès des territoires, des appels à projet spécifiques sur les différents volets du plan France 2030 sont déployés au niveau national. C'est le cas par exemple du dispositif Rebond Industriel, annoncé par le ministre de l'industrie au bénéfice du secteur automobile.

Calendrier et consultation

Ouverture de l'appel à candidatures : 02/08/2022

Clôture de l'appel à candidatures et levée de l'ensemble des dossiers de candidature : 07/10/2022

Le cahier des charges est téléchargeable à l'adresse suivante :

[Cahier-des-charges-phase-V-poles-de-competitivite.pdf \(entreprises.gouv.fr\)](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/presentation-des-poles-de-competitivite)

Plus d'informations sur les pôles de compétitivité :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/presentation-des-poles-de-competitivite>

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire :

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure :

01 53 18 46 19

presse@industrie.gouv.fr